

# **DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**

**Commune de Portet sur Garonne**

**Enquête publique ayant pour objet le déclassement du  
domaine public de diverses emprises secteur Rue Léo  
Ferré d'une surface de 485 m<sup>2</sup> environ**

**Rapport du Commissaire enquêteur**

**Enquête publique du 17 juin 2024 au 4 juillet 2024**

**Bénédicte BISSONNET  
Commissaire enquêteur**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Généralités</b>	<b>3</b>
1.1	Contexte	3
1.2	Objet de l'enquête	5
1.3	Cadre juridique	5
1.4	Dossier d'enquête	5
<b>2</b>	<b>Déroulement de l'enquête</b>	<b>6</b>
2.1	Désignation du commissaire enquêteur	6
2.2	Affichage	6
2.3	Publicité	6
2.4	Le registre d'enquête	6
2.5	Les permanences	6
2.6	Contacts et rencontres avec l'autorité organisatrice	7
<b>3</b>	<b>Les contributions du public</b>	<b>8</b>
3.1	Relation comptable des observations	8
3.2	Synthèse des observations	8
3.3	Réponse aux observations	9
<b>4</b>	<b>Synthèse des échanges avec la Commune</b>	<b>9</b>
	ANNEXE	11

# Rapport d'enquête publique

## 1 Généralités

### 1.1 Contexte

La commune de Portet sur Garonne a constaté que des parties d'emprise publique de voirie sur le secteur de la rue Léo Ferré n'étaient pas affectées à un usage direct du public.

Sur la photographie aérienne ci-après, chaque zone concernée est repérée par un ovale rouge.



La zone située au nord est pour partie enherbée et pour partie utilisée comme accès à la parcelle 331. Après cession d'une partie de la zone, la continuité du cheminement public sera assurée le long de la Saudrune en continuité avec la parcelle AN n° 332. L'objectif de la collectivité est de créer, a terme, un cheminement doux le long de la Saudrune qui passera notamment par la parcelle cadastrée sous le n° 331 et le long de la rue Léo Ferré au nord de cette dernière. Les zones situées au sud avaient été réservées, lors de l'opération d'aménagement afin de permettre l'accès au stade situé plus au sud. Elles sont aujourd'hui fermées à la circulation des véhicules par des plots en béton ou des grilles et ne permettent pas l'accès au stade.

Les photos qui suivent ont été prises par le commissaire enquêteur lors de la visite des lieux le 21 mai 2024.



*Zone nord en bord de Saudrune*



*Les zones sud*



## 1.2 Objet de l'enquête

Conformément à l'arrêté municipal en date du 25 mai 2024, l'enquête publique est tenue en vue déclassement des emprises publiques sises rue Léo Ferré, parcelles cadastrées section AN.

## 1.3 Cadre juridique

Cette enquête s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- L'arrêté municipal en date du 25 mai 2024 prescrivant la présente enquête publique,
- La délibération du conseil municipal n° DLvil\_2024 03 UE 052 (22 mars 2024) qui a pour objet le lancement de la procédure de déclassement de trois emprises publiques sises rue Léo Ferré.
- L'article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques
- Les articles L 134-1, L 134-2 et R 134-3 à R 134-30 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA),
- Les articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière (CVR)
- La liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2024 (département de la Haute-Garonne).

## 1.4 Dossier d'enquête

Le dossier présenté est complet et contient les éléments prévus par la réglementation :

- Une notice explicative du projet,
- Un plan de situation
- Les plans relatifs au projet d'aliénation avec notamment le plan parcellaire actuel (extrait cadastral) et le plan de déclassement établi à partir du document d'arpentage réalisé par le géomètre,
- Des photographies des zones concernant,
- Le dossier administratif (avis d'enquête et arrêté municipal).

Les explications sont claires. Les documents graphiques sont lisibles mais non côtés.

## 2 Déroulement de l'enquête

### 2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par arrêté municipal en date du 25 mai 2024, Madame Bénédicte BISSONNET a été désignée en tant que commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative au déclassement des emprises publiques sises rue Léo Ferré, parcelles cadastrées section AN.

### 2.2 Affichage

L'enquête publique a été annoncée par voie d'affichage de l'arrêté en mairie, au service de l'urbanisme et de l'environnement et sur le sur site, à l'entrée de la rue Léo Ferré à partir du 31 mai 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, ainsi qu'en témoigne le certificat d'affichage (cf. annexe).

### 2.3 Publicité

L'avis d'enquête publique a été publié le 31 mai 2024 dans les deux journaux suivants :

- La dépêche du midi,
- La gazette du midi.

Outre la parution dans les deux journaux précité, l'avis d'enquête a également été publié sur le site de la Commune de Portet-sur-Garonne le 31 mai 2024.

### 2.4 Le registre d'enquête

Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur a été mis à la disposition du public en mairie de Portet-sur-Garonne du 17 juin 2024 au 4 juillet 2024.

Le registre a été clôturé par le commissaire enquêteur au terme de la dernière permanence, le 4 juillet 2024.

### 2.5 Les permanences

Conformément à l'arrêté municipal en date du 25 mai 2024, et comme annoncé par affichage, les permanences ont été tenues les :

- 17 juin 2024 de 10 H à 12 H,

- 4 juillet 2024 de 16 H à 18 H.

Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions, dans une salle permettant de recevoir le public en toute confidentialité, dans les locaux de la mairie.

La salle, située au rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## 2.6 Contacts et rencontres avec l'autorité organisatrice

### **21 mai 2024 :**

Une réunion en mairie entre Mme Océane GACHET (service urbanisme), M. Jean-Côme FOREY (responsable service urbanisme) et le commissaire enquêteur a permis la présentation générale du projet de déclassement. Il a été décidé que l'enquête comprendrait deux permanences de 2 H (une au démarrage et une à la clôture).

Lors de cette réunion, le commissaire enquêteur a demandé qu'on lui transmette au plus vite le dossier d'enquête.

Suite à la réunion, le commissaire enquêteur s'est rendu sur les lieux en présence de Mme Océane GACHET.

### **28 mai 2024 :**

Transmission par Mme GACHET de la délibération du conseil municipal n° DLvil\_2024\_03 UE 052 (22 mars 2024) qui a pour objet le lancement de la procédure de déclassement de trois emprises publiques sises rue Léo Ferré et des projets d'arrêté et d'avis d'enquête publique.

### **13 juin 2024 :**

Transmission par Mme GACHET du dossier d'enquête publique.

### **28 juin 2024 :**

Transmission par mail au commissaire enquêteur d'une réclamation déposée le 27 juin 2024.

### **4 juillet 2024 :**

Echange informel avant la permanence avec M FOREY (service urbanisme) sur le classement des espaces aujourd'hui en voie de déclassement (cf réclamation déposée le 27 juin).



Mail du commissaire enquêteur au porteur de projet afin de :

- Demander la transmission des éléments concernant la publicité et l’affichage de l’enquête,
- Poser diverses questions suite à l’enquête.

### **12 juillet 2024 :**

Réponse de M BRIS 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l’urbanisme) au mail du 4 juillet et transmission du certificat d’affichage, des justificatifs de publicité et d’éléments relatifs au classement de la rue Léo Ferré.

### **24 juillet 2024**

Echange téléphonique et par mail avec Mme GACHET pour confirmation des lieux d’affichage (non indiqués sur le certificat d’affichage).

## **3 Les contributions du public**

### 3.1 Relation comptable des observations

#### Première permanence :

Aucune personne n’est venue à la permanence

#### Deuxième permanence :

Une personne est venue consulter le dossier et indiquer une observation sur le registre.

De plus, pendant la durée de l’enquête :

- aucun mail, courrier n’a été reçu en mairie,
- 1 personne s’est présentée en mairie le 27 juin 2024 pour consulter le dossier et indiquer une observation sur le registre.

Ainsi, le commissaire enquêteur a reçu deux observations du public.

### 3.2 Synthèse des observations

1	Habitant de Portet	Indique qu’il pense que les terrains ne font pas partie du domaine public et appartiennent à une personne privée
2	M. Georges MOUGNIBAS	Demande pourquoi faire une enquête publique deux ans après avoir cédé la parcelle ?



		Indique qu'il aurait été préférable d'aménager l'espace afin qu'il profite aux riverains qui aime l'espace au bord de l'eau.
--	--	--

### 3.3 Réponse aux observations

**L'observation 1** fait l'objet d'une question à la Commune qui nous confirme que la rue Léo Ferré fait partie du domaine public communal.

**L'observation 2** indique que la parcelle a été cédée il y a deux ans. Lors des échanges que le commissaire enquêteur a eu avec M MOUGNIBAS, ce dernier a précisé qu'il fait référence à la zone en bord de Saudrune.

Suite aux derniers échanges avec la commune, il apparaît que ces espaces sont aujourd'hui encore dans le domaine public et n'ont pas fait l'objet d'une cession il y a deux ans.

Aussi, sur l'aménagement de l'espace en bord de Saudrune, la Commune nous précise qu'elle conserve une emprise en domaine public conséquence (emprise g sur plan), sur laquelle elle va créer une continuité piétonne-cycle le long de la Saudrune depuis la rue Léo Ferré jusqu'à l'avenue des Palanques. Ce projet s'accompagne en partenariat avec le SIVOM SAGe, d'un réaménagement écologique et durable de la berge de Saudrune sur ce même linéaire.

## 4 Synthèse des échanges avec la Commune

Suite à diverses questions du commissaire, la commune a confirmé que :

- La rue Léo Ferré a fait l'objet d'une acquisition et d'un classement dans le domaine public,
- Les riverains se sont positionnés pour l'acquisition des emprises f, d, h, i et d,
- La cession après déclassement est annoncée dans le dossier d'enquête publique page 5 dans la mesure où ces emprises ne sont plus affectées à un service public ou à un usage direct du public. Il convient toutefois d'insister sur le fait que s'agissant de l'emprise f, la Commune conserve une emprise en domaine public conséquence (emprise g sur plan), sur laquelle elle va créer une continuité piétonne-cycle le long de la Saudrune depuis la rue Léo Ferré jusqu'à l'avenue des Palanques. Ce projet s'accompagne en partenariat avec le SIVOM SAGe, d'un réaménagement écologique et durable de la berge de Saudrune sur ce même linéaire.
- La commune envisage la cession de ces emprises à titre onéreux sur une base d'environ 75 €/m<sup>2</sup>. Cette valeur tient compte du fait que l'on est à la

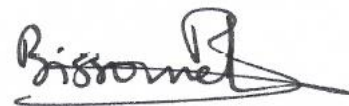
fois en zone urbaine à dominante habitat (UB) mais avec une constructibilité encadrée du fait de leur configuration. Cette référence de 75 €/m<sup>2</sup> a été utilisée pour des mutations réalisées dans un contexte comparable (aménagement de voirie, zone UB également). S'agissant d'une cession d'un terrain communal, le service des Domaines sera obligatoirement saisi avant toute cession effective.

- Les frais de géomètre sont à la charge de la commune et les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

A Toulouse, le 25 juillet 2024

Le commissaire enquêteur

Bénédicte BISSONNET



## ANNEXE

UNE VILLE  
POUR TOUS



Portet-sur-Garonne, le 31/05/2024

Mairie de Portet-sur-Garonne  
1 Rue de l'Hôtel de Ville  
BP 90073  
31120 PORTET-SUR-GARONNE

Service Urbanisme et Environnement

JCF/OG/AJ- 2024

Objet : Avis d'enquête publique – Ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des emprises sis rue Léo Ferré, parcelles cadastrées section AN.

#### Attestation d'affichage

Je soussigné Thierry SUAUD, Maire de la Commune de Portet-sur-Garonne, atteste que Avis d'enquête publique – Ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des emprises sis rue Léo Ferré, parcelles cadastrées section AN, a été affiché le 31 mai 2024 et le sera jusqu'au 4 juillet 2024 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

L'Adjoint au Maire,  
Délégué à l'urbanisme



Jean-Luc BRIS

Service Urbanisme - rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 90073 - 31121 Portet-sur-Garonne cedex  
Tél. : 05 61 16 80 71 – fax : 05 34 56 49 62 - Courriel : urbanisme@portetgaronne.fr  
Site : w w w . p o r t e t g a r o n n e . f r